

DEMANDE D'ADHESION et RENOUELEMENT

Plongeur et non plongeur – Saison 2020/2021



Groupement des Plongeurs Sauveteurs

Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

Section Plongée, Apnée, Natation

Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu
62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN
Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029
Adresse du site internet : <https://gpscaen.fr/>

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 photo d'identité (récente)
- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un chèque du montant total (voir décompte de l'adhésion au verso.)
- 3 enveloppes timbrées avec votre adresse dans le cas où vous n'auriez pas d'e-mail
- un certificat médical (de – 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation d'assurance de responsabilité civile et une attestation parentale pour les mineurs.

Nous vous **conseillons vivement** suite aux recommandations de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins de vous **vacciner contre l'Hépatite B.**

Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée à la FFESSM

Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 21h15 à 22h30 et le samedi matin de 7h00 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 10h30 (fosse de 5 m) et le mardi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.

L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.

Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, **si vous causiez un dommage à AUTRUI** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT ! Si vous êtes victime d'un accident, **VOUS N'ETES PAS ASSURE** ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. (voir au verso)

La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, m'engage à respecter les statuts et règlements du GPS et les règles définies par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

CAEN le __ / __ / __

Signature

ACCES A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier sera complet, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis. Lors d'un entraînement, **la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.**

Pièces à fournir				Photo
Photos	Cotisation	Certificat Médical		
(1) rayer les mentions inutiles				
NOM : M, Mme, Mlle ⁽¹⁾				
PRENOM :				
ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)				
N° _____ Type voie : _____ Nom de la voie : _____				

Code postal : _____ Localité de résidence : _____				
Date de naissance : __ / __ / __ Profession - _____				
Tél Dom : _____ Tél Port. : _____ E-mail : _____				
DECOMPTE DE L'ADHESION 2021 (*)			ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FEDERALE (*)	
Licence FFESSM « adulte » (à partir de 16 ans)	40,00€	- Loisir N°1 : 20 € / TOP 39 € Garanties Décès : 15 000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
Licence FFESSM « jeune » (de 12 à 15 ans)	25,00€		
Licence FFESSM « enfant » (-de 12 ans)	11,00€		
J'ai déjà une licence F.F.E.S.S.M dans un autre club : je ne paye que la cotisation club (joindre une photocopie)			- Loisir N° 2 : 25 € / TOP 50 € Garanties Décès : 25 000 € Invalidité permanente : 40 000 €	
Cotisation club : Plongée sous marine / Apnée	105,00€		
Cotisation club : natation	65,00€		
Formation plongée* N1, N2, N3	50,00€	- Loisir N°3 : 42 € / TOP 83 € Garanties Décès : 45 000€ Invalidité permanente : 90 000 €	
Réductions				
½ tarif 3 ^{ème} cotisation club pour une même famille	-		
Supplément assurance** Loisir N°1, 2, 3 ou piscine	Nage avec palmes -Piscine: 11,00 € Garanties Décès : 8000€ Invalidité permanente : 11 500 €	
Supplément assurance** Loisir TOP N°1, 2, 3		
TOTAL :				
Nota :			(*) Nota: ✓ Les montants d'indemnité correspondent à ceux de la saison 2019-2020 ✓ Le contrat d'assurance est visible sur le site www.ffessm.fr . Une copie papier est affichée au local de plongée. ✓ L'assurance complémentaire fédérale n'est pas obligatoire, vérifiez vos garanties de prises en charges de ce sport par votre assurance personnelle (multirisques) , mais devient obligatoire en cas de compétition.	
➤ (*)La formation plongée comprend : 4 plongées techniques en milieu naturel, le brevet, la carte CMAS de la FFESSM, passeport et carnet de plongées. (Les cours théoriques et pratiques sont dispensés gratuitement)				
➤ (**) Directement, à votre domicile, vous recevrez votre licence, un coupon d'abonnement à SUBAQUA au tarif préférentiel ainsi qu'une info plus détaillée sur les contrats d'assurances individuelles accident et assistance que vous êtes seul à décider de prendre ou pas.				
RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT				
- Renseignements pour le club : (rayer les mentions inutiles)				
J'ai déjà pratiqué la plongée: oui – non				
Si oui, dans un club ? : oui – non				
Si oui, lequel ?				
Diplôme obtenu et date :				
- En secourisme, je possède un diplôme : oui - non				
si oui, précisez le ou lesquels (B.N.S., A.F.P.S, R.I.F.A.P, etc...) :				
- Je suis Moniteur / initiateur <input type="checkbox"/> (Photocopie du diplôme) - J'ai un diplôme de T.I.V : oui – non				
- J'ai un permis bateau : oui – non				
Si oui, lequel ?				
- Je peux tracter : oui – non				